

Institut

de France

Académie ~~Royale~~

des Beaux Arts



Paris, le 22 Octobre 1850.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie

Monsieur le Directeur,

J'ai fait part à l'Académie, dans sa séance du 12 courant, de la triste nouvelle que vous me donniez par votre lettre du 27 septembre, de la mort de M. Roguet. Quoique nous fussions préparés à ce malheur, par des lettres particulières, qui nous le faisaient pressentir comme trop certain, l'Académie n'en a pas été moins sensible au coup qui frappe l'école de Rome, dans la personne d'un artiste qui donnait de si belles espérances, et dont elle avait vu le début avec tant d'intérêt. Si quelque chose pouvait adoucir ses regrets, c'est la certitude que vous lui donnez, Monsieur le Directeur, que du moins aucun des soins de l'art, aucune des consolations de l'amitié, n'a manqué à votre malheureux pensionnaire.

Vous avez dû, Monsieur le Directeur, recevoir par la poste, deux exemplaires du compte-rendu de la séance publique de l'Académie, qui s'est tenue, comme à l'ordinaire, le 5 octobre, et vous y avez trouvé le témoignage de sa satisfaction, pour le double envoi de 1848 et de 1849, qui ne peut que produire parmi les pensionnaires de l'école de Rome, un redoublement de zèle et d'ardeur pour l'accomplissement de leurs devoirs. C'est une copie de ce rapport, qui, d'après la décision de l'Académie, doit être adressée à M. le Ministre de l'Intérieur, pour vous être envoyée à Rome. Mais l'Académie s'est réservée de vous communiquer directement un

rapport plus détaillé, qui se compose des rapports originaux de chacune de ses sections, et qui contient des observations et des conseils qu'elle croit utiles aux pensionnaires, sans qu'ils aient dû trouver place dans le rapport destiné au public et au Ministre. Vous recevrez, très-prochainement, Monsieur le Directeur, ce rapport, longuement discuté dans le sein de l'Académie et adopté par elle.

Mais indépendamment des observations qui concernent les travaux des pensionnaires et qui sont du ressort de chaque section, il en est d'autres, d'une nature plus générale, que l'Académie me charge, Monsieur le Directeur, de recommander spécialement à toute votre attention.

L'exécution des dessins, demandés aux pensionnaires, est une obligation dont ils tendent plus ou moins à s'affranchir; et c'est pourtant une obligation, imposée par le règlement, dont l'Académie n'a pas cessé d'apprécier l'utilité et de vouloir maintenir l'observation. Aussi, relativement à M. Hubert, qui n'a pas rempli cette obligation, et qui n'a pas satisfait non plus à l'engagement qu'il avait pris de produire à l'exposition sa planche achevée, l'Académie est-elle d'avis, que la saine opinion provisoirement sur sa retourne, soit maintenue. M. Courmy a manqué ^{aussi} à cette obligation, et vous avez cru devoir, Monsieur le Directeur, recevoir en compensation un autre travail de ce pensionnaire. Vous ne pouvez avoir eu que de très-bonnes raisons pour cela, et la meilleure

de ces raisons est sans doute que ce travail de M. Courmy, son dessin colorié d'après le portrait de Vasaccio, a paru à l'Académie elle-même très-satisfaisant. Mais l'exécution des règlements est un intérêt supérieur à toute autre considération, aux yeux de l'Académie, et c'est un point sur lequel je suis chargé par elle d'appeler toute votre sollicitude. Pour finir ce qui concerne les graveurs, l'Académie a remarqué aussi une assez grave infraction aux règlements, commise par M. Courmy, dont la planche n'a que 16 centimètres au lieu de 22 qu'elle doit avoir, elle désire que cette infraction ne se renouvelle pas.

Les travaux des sculpteurs donnent lieu à plusieurs observations, que je dois aussi recommander, Monsieur le Directeur, à toute votre attention. Nos jeunes statuaires semblent assez généralement disposés, depuis quelques années, à négliger l'exécution des ouvrages en marbre. La copie de M. Perraud était si defectueuse sous ce rapport, que l'Académie n'a pu se dispenser d'en témoigner un blâme formel, et il serait certainement très-fâcheux dans l'intérêt de l'Etat, auquel les copies appartiennent, mais surtout dans

M. Courmy

Le membre qui se mettra à sa place
Donnera son avis

l'intérêt de l'artiste qui trouve tant d'avantage à s'exercer, au moyen d'un marbre fourni par le gouvernement, au travail d'une matière si difficile, il serait dis-je, très-fâcheux qu'une pareille négligence trouvât de nouveaux imitateurs dans notre école de Rome. L'Académie désire donc, Monsieur le Directeur, que vous rappeliez aux Pensionnaires sculpteurs que la copie en marbre doit être exécutée avec tout le soin qu'ils peuvent y mettre, pour être digne de son original. Une autre condition de cette copie, à l'accomplissement de laquelle elle attache aussi beaucoup d'importance, c'est celle qui consiste à remplacer les restaurations modernes, généralement assez defectueuses, par le travail du pensionnaire; sur ce point encore, l'Académie désire, Monsieur le Directeur, que vous insistiez pour l'observation des règlements.

L'état si peu avancé dans lequel nous est parvenue la statue de M. Lequesne, a rendu plus sensible encore l'inconvénient, qui s'est déjà présenté plus d'une fois, que la statue en marbre, qui est le travail de 5^e année, ne fût pas terminée entièrement à Rome, en présence d'un modèle, qui a servi à l'exécution. C'est encore là un point, sur lequel l'Académie croit devoir appeler, Monsieur le Directeur, votre plus sérieuse attention. Pour mettre l'artiste en mesure de satisfaire à cet égard au vœu du règlement et de répondre à celui de l'Académie, il paraîtrait convenable de préparer le plus tôt possible l'achat du marbre, attendu que c'est souvent le retard dans cette acquisition qui devient pour le sculpteur la cause ou l'excuse de l'imperfection de son travail.

L'Académie n'a généralement qu'à se louer de l'exactitude avec laquelle les Pensionnaires architectes remplissent leurs obligations. Il est un point cependant sur lequel ils se montrent peu disposés à comprendre l'esprit du règlement et à y satisfaire, c'est au sujet du projet d'édifice, travail de 5^e année. L'Académie n'a pu se dispenser de faire sur les projets de M. B. Pétax et Desbuisson des observations très-sévères et malheureusement trop justifiées, par le peu d'importance et d'étude de ces projets, qui ne répondent ni au but de l'institution, ni au mérite même de leurs auteurs. L'Académie désire donc, Monsieur le Directeur, que vous usiez de tous les moyens de persuasion et d'influence que vous donne l'autorité dont vous êtes investi, pour faire sentir aux pensionnaires architectes, que le projet de 5^e année, qui résume toutes les études de la pension, est le travail le plus important que l'Académie

M. Courmy

M. Courmy

M. Courmy

M. Courmy

M. Courmy

M. Courmy

M. Courmy

M. Courmy

M. Courmy

M. Courmy

M. Courmy

M. Courmy

59615

attende de leur talent et qu'ils puissent produire à Rome.

Or resté, l'envoi est arrivé à Paris, dans le meilleur état que l'on pût désirer; il n'a éprouvé aucun de ces accidents qui pourraient résulter de l'emballage. Un seul ouvrage de sculpture, le grand bas-relief de M. Perraud, a été assez gravement endommagé en beaucoup d'endroits, parce que le moulage n'avait pas eu toute l'épaisseur nécessaire; c'est une considération que je crois devoir vous soumettre, Monsieur le Directeur, afin que, comme cette circonstance doit souvent se renouveler, à l'occasion de ces grands bas-reliefs, demandés pour travail de première et de deuxième années, vous ayez la bonté de veiller à ce que ce moulage soit fait dans les conditions les plus convenables, avec toute la solidité que comporte la nature de l'ouvrage. Je vous prierai aussi de vouloir bien porter sur votre tableau de l'envoi, les désignations d'ouvrages les plus précises, afin qu'il ne puisse y avoir, pour les sections appelées à en faire l'examen, aucune obscurité ni aucun embarras. Le meilleur moyen pour cela serait, que chaque morceau de peinture et de sculpture portât la date et la signature de l'auteur; et c'est le moyen que l'Académie elle-même croit devoir vous recommander.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de tous mes sentiments dévoués.

Naoul-Rochette

P. S. M. Jehnat m'a remis à son retour de Rome les 150 francs qu'il avait reçus de vous et qui provenaient de M. Carina. Je fus étonné avec lui que je voyais un accusé de réception; et c'est ce que je fais dans ce peu de lignes, où je suis bien aise de trouver l'occasion de joindre à l'expression officielle de mes sentiments pour le Directeur de l'école de Rome l'assurance cordiale de tout l'attachement que je vous porte.